

Qu'est-ce que la TPS ?

La classe de TPS est un dispositif spécifique de l'école maternelle.

Il s'agit, tout en prenant en compte les **besoins particuliers** des enfants de **2 ans**, d'amener les enfants à venir à l'école avec **plaisir** et **envie** pour de meilleurs apprentissages.

Les objectifs premiers seront le développement du **langage**, la socialisation et le **développement moteur**.

Les **parents** sont **acteurs** de l'apprentissage et sont invités à participer aux **projets éducatifs** menés tout au long de l'année.



Quand?

Votre enfant peut rentrer le lendemain de ses 2 ans jusqu'au 31 décembre 2015.



Comment ?

Vous aimeriez que votre enfant rentre en TPS?

Informez la mairie et l'école très rapidement.

Une commission désignera les 15 enfants qui pourront en bénéficier.



Mon enfant sera-t-il <u>scolarisé toute la journée</u> ? NON, il ne sera accueilli que la matinée.

Mon enfant <u>n'est pas propre</u>, est-ce qu'il peut suivre la TPS ? OUI, les couches sont acceptées.

Si mon enfant suit une TPS, il ira plus vite au CP ? NON ! Votre enfant passera 4 ans à l'école maternelle.

Je travaille. Mon enfant sera-t-il prioritaire ? NON, la commission prend en compte plusieurs critères.

J'habite loin de l'école, est-ce que mon enfant fera toute sa scolarité au Petit Charlemagne ?

NON, si vous dépendez d'un autre secteur, votre enfant retournera
OBLIGATOIREMENT dans son école de rattachement pour sa petite